



## Conditions Générales de Vente

**POLITIQUE D'ANNULATION:** Pour toutes nouvelles réservations effectuées entre le 1er janvier 2021 et le 31 mai 2021, dans l'un de nos Villages Club Med, vous pouvez annuler gratuitement et recevoir un remboursement complet de votre forfait (portion terrestre + vols), si vous avez réservé vos vols avec Air Canada, Air Transat ou Westjet auprès du Club Med:

- Jusqu'à 31 jours avant le départ pour les séjours effectués avant le 16 décembre 2021 inclus (Frais de 100% si l'annulation se fait 30 jours ou moins avant la date de départ)
- Jusqu'à 61 jours avant le départ pour les séjours entre le 17 décembre 2021 et le 30 avril 2022 inclus (Frais de 25% si l'annulation se fait entre 60 et 31 jours avant la date de départ. Frais de 50% si l'annulation se fait entre 30 et 15 jours avant la date de départ. Frais de 100% si l'annulation se fait 14 jours ou moins avant la date de départ).
- Jusqu'à 91 jours avant le départ pour les vacances scolaires 2022 (du 26 février 2022 au 4 mars 2022 (tous Villages) et du 26 février 2022 au 19 mars 2022 (pour le Village de Québec Charlevoix seulement) (Frais de 100% si l'annulation se fait 90 jours ou moins avant la date de départ)

Si vos vols n'ont pas été réservés auprès d'Air Canada, d'Air Transat ou de Westjet, les conditions en vigueur de la compagnie aérienne s'appliquent pour la portion aérienne du séjour.

Le remboursement exclut les frais de membre et l'assurance optionnelle. Tous les remboursements seront effectués dans le moyen de paiement utilisé pour la réservation. Si la réservation a été effectuée avec un Crédit de Voyage Futur, le remboursement se fera sous la forme d'un nouveau Crédit de Voyage Futur à utiliser avant la date d'expiration du Crédit de Voyage Futur d'origine.

Veillez noter que toute modification (y compris mais non limitée à un changement de date de départ ou à un changement de destination) sera considérée comme une annulation et régie par les conditions et modalités applicables aux annulations, et les réservations modifiées seront sujettes aux tarifs en vigueur au moment de la modification. Les soldes impayés sur les frais d'annulation sont sujets à des actions de recouvrement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation à l'aéroport ou à destination ou en cas d'interruption ou d'annulation de séjour d'un membre après le départ. Il n'y a pas de remboursement pour des documents de voyage ou transferts non utilisés. Les frais d'annulation pour des événements spéciaux, certaines promotions et certaines dates de pointe peuvent varier, veuillez contacter notre centre d'appel ou votre agent de voyage pour plus d'informations.

**PROGRAMME D'ASSISTANCE MÉDICALE EN CAS D'URGENCE :** Si vous avez réservé votre voyage au Canada, il est automatiquement couvert en cas de COVID-19 par Europ Assistance dans le monde entier, en accord avec les décisions médicales d'Europ Assistance, et selon les conditions générales de la politique d'assurance. Valable pour tous séjours effectués jusqu'au 31 décembre 2022. Ce qui est couvert ?

- En cas de maladie liée à la COVID-19, tous les frais médicaux à l'étranger sont couverts : les frais médicaux en cas d'hospitalisation, la visite médicale et le test COVID-19 (dans la limite contractuelle), les frais de transport au laboratoire pour l'administration du test.
- En cas d'hospitalisation, la couverture comprend aussi : les frais de logement des accompagnants, l'accompagnement des enfants, et l'évacuation médicale si l'état et la situation le requièrent.
- En cas de confinement du G.M positif : le plateau d'assistance organisera également, en collaboration avec le Village et le personnel médical, l'hébergement. Frais de prolongation en village couverts.



- Si le G.M a manqué le vol prévu : le plateau d'assistance prendra en charge et planifiera un nouveau vol de retour selon les conditions sanitaires établies par l'équipe médicale.

#### **L'assistance médicale en cas de maladie (incluant la COVID-19) inclut :**

- L'avance sur frais d'hospitalisation engagés à l'étranger, jusqu'à concurrence de 75 000 € TTC par bénéficiaire,
- Le remboursement des frais d'hospitalisation engagés à l'étranger jusqu'à 75 000 €, TTC par bénéficiaire,
- Les frais médicaux ambulatoires liés au COVID-19 engagés à l'étranger, jusqu'à 500€ TTC par bénéficiaire (test, consultation médicale, médicaments etc.),
- Le coût d'un séjour prolongé dans le Village, si requis par les autorités sanitaires locales : 80 € TTC par nuit et 150 € TTC une famille pour 10 nuits maximum (qui peut être étendue à 14 nuits maximum, sur décision des médecins d'Europ Assistance).
- L'évacuation sanitaire et rapatriement suite à un accident et / ou une maladie en fonction de la décision de l'entité médicale d'Europ Assistance.
- Le rapatriement de la personne décédée en cas de décès.

#### **Ce qui n'est pas couvert ?**

Les conséquences de situations globales de COVID dans le pays où est situé le Village, telles que :

- Fermeture des frontières : par région/ par ville/ fermeture de l'aéroport/ annulation d'un vol/ fermeture du Village...
- Interruption de séjour : suite à la déclaration de l'État d'urgence sanitaire.
- Mise en quarantaine : à destination, sans être malade.

Un certificat d'assurance confirmant la couverture des frais médicaux en cas de maladie, y compris la COVID-19, peut être fourni sur demande pour entrer dans un pays ou pour obtenir un visa de voyage.

La présente Convention d'Assistance constitue un extrait des conditions générales du contrat conclu entre EUROP ASSISTANCE, entreprise régie par le Code des Assurances et le CLUB MEDITERRANEE, pour le compte de ses clients. Elle précise le contenu et les limites des prestations qui seront fournies par EUROP ASSISTANCE aux clients du CLUB MEDITERRANEE. L'Assistance est assumée par EUROP ASSISTANCE et non par Club Med®. Toute inscription au Club Med®, ou par l'intermédiaire d'un agent de voyages, fait bénéficier le G.M® des prestations d'EUROP ASSISTANCE, qui couvrent l'assistance aux personnes. Applicable seulement aux membres canadiens (G.Ms®) qui sont résidents canadiens et ont réservé et payé le voyage au Canada. Cette protection supplante toute protection émise antérieurement et est assujettie à modification sans préavis.

Une description complète de la couverture est disponible sur demande auprès de Club Med Sales Canada Inc. ainsi que dans le document d'assurance vacances que vous recevrez par courrier électronique avant le départ si vous avez fait une réservation. Contactez votre agent de voyage ou notre centre d'appel Club Med pour plus de détails.